AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1999
FR0000044448-FS0768

23 décembre 2013

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TONNA ELECTRONIQUE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2013, complété par un courrier reçu le 20 décembre, la société anonyme HF Company (Node Park Touraine, 37310 Tauxigny) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse :

- le 29 novembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société TONNA ELECTRONIQUE et détenir, à cette date, 22 117 actions TONNA ELECTRONIQUE représentant 44 234 de droits de vote, soit 4,92% du capital et 5,80% des droits de vote de cette société[1] ;

- le 9 décembre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société TONNA ELECTRONIQUE et détenir, à cette date, 18 170 actions TONNA ELECTRONIQUE représentant 36 340 de droits de vote, soit 4,04% du capital et 4,77% des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions TONNA ELECTRONIQUE sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 19 décembre 2013, 17 922 actions TONNA ELECTRONIQUE représentant 35 844 droits de vote, soit 3,98% du capital et 4,70% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 449 777 actions représentant 762 220 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.